

— DOSSIER DE PRESSE —

**Inaugurations de deux nouveaux sites 4G multi-opérateurs  
du dispositif de couverture ciblée du New Deal Mobile  
en Dordogne à Dussac et Saint-Mesmin**

*Les opérateurs télécoms tiennent leurs engagements en accélérant les déploiements dans tous les territoires.*

Le 4 mai 2022, Michel COMBOT, Directeur général de la Fédération Française des Télécoms (FFTélécoms) et les représentants des opérateurs de téléphonie mobile Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR ont inauguré, en présence de Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet de la Dordogne, de Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne et Président du Syndicat Mixte Périgord Numérique, de Jean-Pierre CUBERTAFON, Député de la Dordogne, de Serge MÉRILLOU, Sénateur de la Dordogne, de Philippe ROUSSEAU, Maire de Dussac, de Guy BOUCHAUD, Maire de Saint-Mesmin et des élus locaux, **les nouveaux sites 4G multi-opérateurs d'accès à l'Internet mobile issus du dispositif de « couverture ciblée » en Dordogne.**

Ces pylônes de téléphonie mobile, mutualisés de manière volontaire par les quatre opérateurs (Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR) desservent les communes de : Dussac, de Lanouaille et de Saint-Sulpice-D'Excideuil ; de Saint-Mesmin et une partie des communes de Savignac-Lédrier, de Génis, de Salagnac et de Saint-Cyr-les-Champagnes avec des débits théoriques maximum de plusieurs dizaines de mégabits par seconde (Mb/s).

La FFTélécoms souligne l'implication exemplaire de l'ensemble des acteurs dans la réalisation de ces projets. Ces pylônes sont issus du dispositif de « couverture ciblée », qui est un des grands axes de l'accord New Deal Mobile, conclu en janvier 2018 entre les opérateurs et les pouvoirs publics. Le dispositif de couverture ciblée permet aux collectivités d'identifier elles-mêmes les zones à couvrir par les pylônes. Les opérateurs s'engagent à construire et à financer ces sites entièrement à leur charge.

Ces nouvelles inaugurations en Dordogne sont donc une illustration concrète de l'accélération de la mise en œuvre du New Deal Mobile par les opérateurs télécoms sur le territoire.

### **Objectif du New Deal Mobile :**

**La 4G sera généralisée sur le réseau actuel des opérateurs d'ici fin 2022 pour les zones blanches actuelles – dont 98% à la fin 2021 y compris les axes routiers prioritaires. Par ailleurs, la couverture sera complétée au travers du dispositif de couverture ciblée.**

Le New Deal Mobile est une réalité, il est en marche et les opérateurs sont tous mobilisés pour atteindre cet objectif. Il a certes été ralenti pendant la crise sanitaire mondiale mais les opérateurs et les techniciens ont continué, dans la mesure du possible, à déployer. Des sites mobiles ont été construits et contrairement à d'autres secteurs économiques qui étaient complètement à l'arrêt, l'industrie des télécoms a démontré pendant la crise sanitaire et encore plus ces dernières semaines sa capacité à maintenir l'activité pour atteindre les objectifs fixés.

## Depuis la signature du New Deal Mobile :

- **93 586 sites mobiles sont déjà en 4G sur les 95 333 sites mobiles tous opérateurs confondus en France** ; plus de 98% des sites des opérateurs ont donc été convertis en 4G et plus de 99% de la population est couverte en 4G ;
- **39 312 sites construits ou passés en 4G** depuis le début du New Deal Mobile ;
- **Au 31 décembre 2021, ce sont 2 319 sites « Zones blanches – Centres-bourgs » (ZB-CB) qui ont basculé en 4G**, soit environ 89% de l'objectif à atteindre d'ici fin 2022.

## Sur le dispositif de couverture ciblée :

Au titre de ce dispositif, les opérateurs doivent construire plus de 3 594 nouveaux pylônes d'ici mi-2023. **À ce jour, plus 1 250 pylônes mutualisés sont construits et activés.**

Pour permettre une réussite opérationnelle de l'accord, un **guide pratique à destination des maires** a été réalisé par la FFTélécoms en partenariat avec les associations de collectivités. Les opérateurs réaffirment leur volonté de travailler de concert avec les élus locaux et les associations d'élus au profit de l'aménagement du territoire.

La Fédération Française des Télécoms, dans un souci de transparence et de pédagogie, a mis en ligne sur son site internet :

- Une plaquette sur les avancées du New Deal Mobile 4 ans après sa signature : [bit.ly/NDMPlaquette2022](https://bit.ly/NDMPlaquette2022).
- Un compteur national pour suivre l'évolution des déploiements mobiles : [bit.ly/33EHR5W](https://bit.ly/33EHR5W)
- Une plaquette pédagogique sur les grandes étapes de déploiement d'un site mobile depuis la loi ELAN à destination des élus locaux et parlementaires : [bit.ly/NDMPlaquette2019](https://bit.ly/NDMPlaquette2019).

## Le point sur la couverture mobile en Nouvelle-Aquitaine et dans la Dordogne

### En région Nouvelle-Aquitaine

La région Nouvelle-Aquitaine comptait **10 101 sites** tous opérateurs confondus au 31 décembre 2021. Parmi ces sites, **9 986 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 31 décembre 2021, **4 160 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Départements de la Nouvelle-Aquitaine	Sites mis en service 4G entre le T1 2018 et le T4 2021
Charente	301
Charente-Maritime	302
Corrèze	325
Creuse	267
Deux-Sèvres	223
Dordogne	596
Gironde	643
Haute-Vienne	233
Landes	374
Lot-et-Garonne	259
Pyrénées-Atlantiques	350
Vienne	287
<b>Total</b>	<b>4 160</b>

Au 31 décembre 2021, **64 sites** devaient encore migrer vers la 4G. Ces sites se trouvent sur 16 pylônes desservant 18 communes.

Départements de la Nouvelle-Aquitaine	Pylônes multi-opérateurs qui passeront en 4G au plus tard fin 2022	Nombre de centres-bourgs de communes concernées
Charente	1	1
Charente-Maritime	1	1
Corrèze	1	2
Creuse	<i>Entièrement migré en 4G</i>	<i>Entièrement migré en 4G</i>
Deux-Sèvres	1	1
Dordogne	3	3
Gironde	<i>Entièrement migré en 4G</i>	<i>Entièrement migré en 4G</i>
Haute-Vienne	<i>Entièrement migré en 4G</i>	<i>Entièrement migré en 4G</i>
Landes	1	1
Lot-et-Garonne	1	1
Pyrénées-Atlantiques	6	6
Vienne	1	2
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>18</b>

En complément des sites à passer en 4G et à construire, ce sont au total **401 pylônes mutualisés** qui, au titre du dispositif de couverture ciblée, seront construits et financés par les opérateurs entre fin 2019 et début 2024.

Départements de la Nouvelle-Aquitaine	Pylônes mutualisés du dispositif de couverture ciblée (arrêtés 2018, 2019, 2020, 2021, 2022)
Charente	30
Charente-Maritime	32
Corrèze	24
Creuse	58
Deux-Sèvres	17
Dordogne	35
Gironde	26
Haute-Vienne	34
Landes	30
Lot-et-Garonne	36
Pyrénées-Atlantiques	64
Vienne	15
<b>Total</b>	<b>401</b>

## Dans le département de la Dordogne

La Dordogne comptait **1074 sites** tous opérateurs confondus au 31 décembre 2021. Parmi ces sites, **1057 sites** étaient équipés en 4G. Entre le 31 mars 2018 et le 31 décembre 2021, **596 nouveaux sites** sont passés en 4G.

Dans la Dordogne, ce sont également **36 pylônes mutualisés** à quatre opérateurs qui, entre fin 2019 et début 2024, seront construits par les opérateurs au titre du dispositif de couverture ciblée (arrêtés de 2018, 2019, 2020, 2021, 2022).

### Liste des 36 pylônes mutualisés à quatre opérateurs du dispositif de couverture ciblée issu des arrêtés 2018, 2019, 2020, 2021, 2022 dans la Dordogne

**21 pylônes mutualisés** issus du dispositif de couverture ciblée (en jaune) sont construits et activés en 4G par les quatre opérateurs.

Communes – La Dordogne	Nombre de sites
Saint-Jory-de-Chalais	1
Javerlhac-et-La-Chapelle-Saint-Robert	1
Lacropte	2
Abjat-sur-Bandiât	1
Saint-Mesmin	1
Borrèze	1
Jaure	1
Pomport	1
Chanterac	1
Sainte Orse	1
Gabillou	1
Ribagnac	1
Coly-Saint-Amand	1
Veyrines-de-Domme	1
Jemaye-Ponteyraud	1
Siorac-de-Riberac	1
Jayac	1
Jayac	1
Antonne-et-Trigonant	1
Monestier	1
Gaugeac	1
Villars	1
Grand-Brassac	1
Fraisse	1
Fraisse	1
Dussac	1
Eygurande-et-Gardedeuil	1

Quinsac	1
Coux-et-Bigaroque-Mouzens	1
Bassillac-et-Auberoche	1
Saint-Jory-Las-Bloux	1
Monestier	1
Lamonzie Montastruc	1
Vendoire	1
Biron	1
<b>Total</b>	<b>36</b>



**PYLÔNE 4G DCC  
DÉJÀ ACTIVE**

TOTAL : 21



**PYLÔNE 4G DCC  
ACTIVE D'ICI  
DÉBUT 2024**

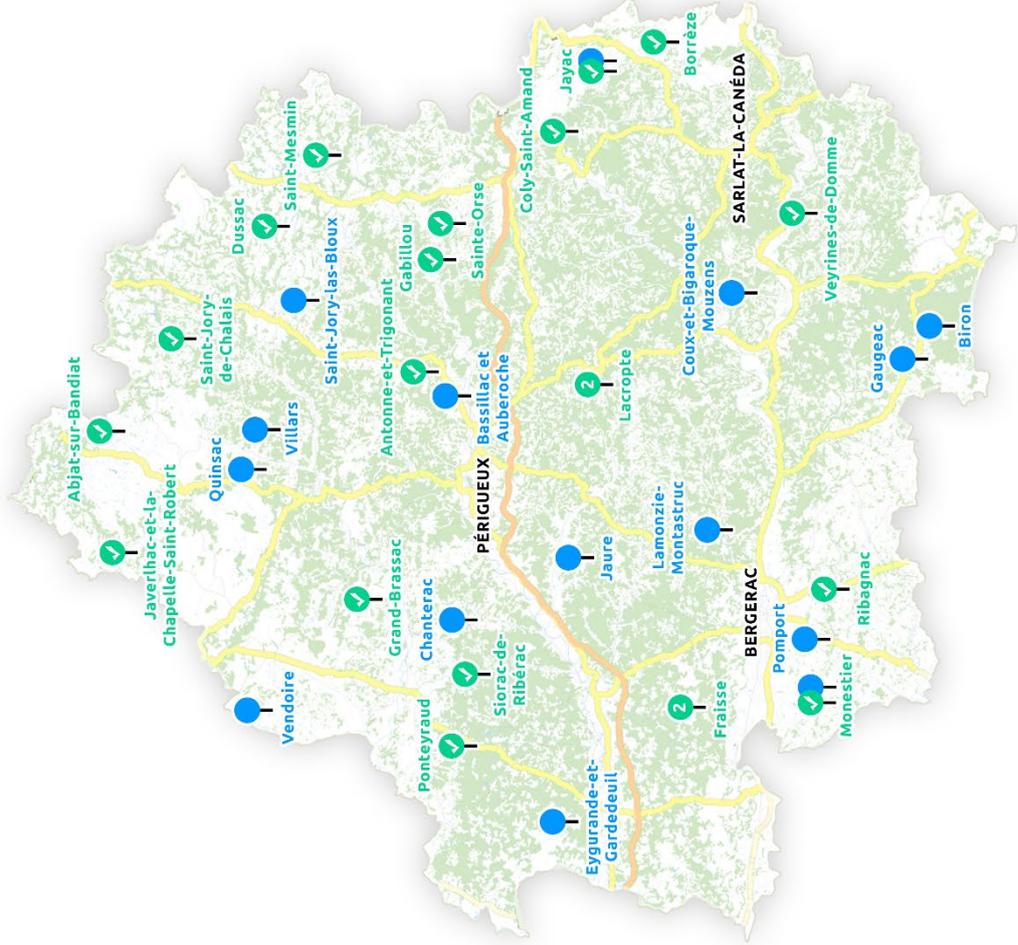
TOTAL : 15

**TOTAL PYLÔNES : 36**

## LOCALISATION DES PYLÔNES 4G MULTI-OPÉRATEURS

EXCLUSIVEMENT ISSUS DU

### DISPOSITIF DE COUVERTURE CIBLÉE (DCC) DU PROGRAMME NEW DEAL MOBILE



## En savoir plus

### Quels usages de l'internet mobile en France ?

- 79,8 millions de cartes SIM en service au 30 septembre 2021 ;
- 11,6 giga-octets consommés par mois en moyenne par un abonné 4G en 2021 ;
- Le débit mobile moyen atteint 71 Mbit/s en 2020 sur l'ensemble du territoire et 47 Mbit/s dans les zones rurales grâce au New Deal Mobile.

### Quels délais entre la construction du site et sa mise en service ?

L'accélération de la couverture attendue par le New Deal Mobile nécessite en effet une **simplification des démarches administratives** à la mesure des enjeux pour notre pays.

Pour rappel, en France, il fallait en moyenne entre 18 et 24 mois, du fait des démarches administratives, entre le dépôt du projet de construction d'un pylône et son allumage définitif. En Allemagne ou encore au Royaume-Uni, ce délai est divisé par 5 ! Grâce à la mobilisation des opérateurs et de l'État, 5 mois ont été gagnés pour simplifier le calendrier administratif.

### Quels sont les investissements des opérateurs ?

Les opérateurs télécoms accélèrent les déploiements sur tout le territoire en ayant investi, un montant record avec plus de **11,5 milliards d'euros en 2020** pour installer, déployer, maintenir les infrastructures.

### En quoi cette mutualisation 4G est-elle une prouesse technique ?

La mutualisation des installations est réalisée au travers de la technologie de Ran Sharing 4G et sa mise en œuvre par les quatre opérateurs est sans équivalent dans les autres pays.

### L'accord historique ou New Deal Mobile, c'est quoi ?

Les opérateurs ont signé en janvier 2018 un accord historique ou New Deal Mobile avec les pouvoirs publics pour accélérer la couverture mobile. Cet accord permet à très court terme de trouver une solution pour les nombreuses communes du programme zone blanche qui ne disposent pas encore de pylône.

Vous pouvez retrouver toutes les informations avec les infographies ci-dessous :

- En quoi consiste cet accord ?
- Comment les opérateurs vont-ils le mettre en place ?

# Un accord visant à :

**4G**

**Généraliser** la 4G sur le réseau existant



**Une accélération supérieure à 5 ans**

par rapport aux obligations existantes

Passage en 4G d'ici 2020 des sites 2G/3G de chaque opérateur et des sites du programme zones blanches centres-bourgs d'ici fin 2022.



**Une accélération** qui concerne les axes de transport

**55 000 km**

d'axes routiers prioritaires seront couverts à

**100 %** d'ici fin 2020

**23 000 km**

du réseau ferré régional le seront à

**90%** d'ici fin 2025

**Adopter** un nouveau « thermomètre » pour la couverture mobile : la « bonne couverture\* »

**5 000**

nouveaux sites pour généraliser la bonne couverture

Mise en œuvre d'un « **dispositif de couverture ciblée** » destiné à identifier **5 000 nouveaux sites** par opérateur définis par l'État en concertation avec les élus locaux

- **2 000 sites mutualisés** déployés en priorité dans les zones blanches les plus habitées
- **3 000 sites au-delà**, pour n'importe quel type de lieu (zones habitées, zones touristiques ou économiques, ...)



En plus du dispositif de couverture ciblée, les opérateurs devront densifier leur réseau mobile pour amener une « bonne couverture » à terme.

\* telle que définie par l'ARCEP – monreseau mobile.fr



**Améliorer** la couverture à l'intérieur des bâtiments

Il s'agira notamment de développer la voix sur Wi-Fi (ou VoWiFi), à savoir utiliser le réseau Wi-Fi pour bénéficier des services mobiles. Retrouvez le guide pratique « Comment améliorer la couverture indoor ».

rendez-vous sur le site [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



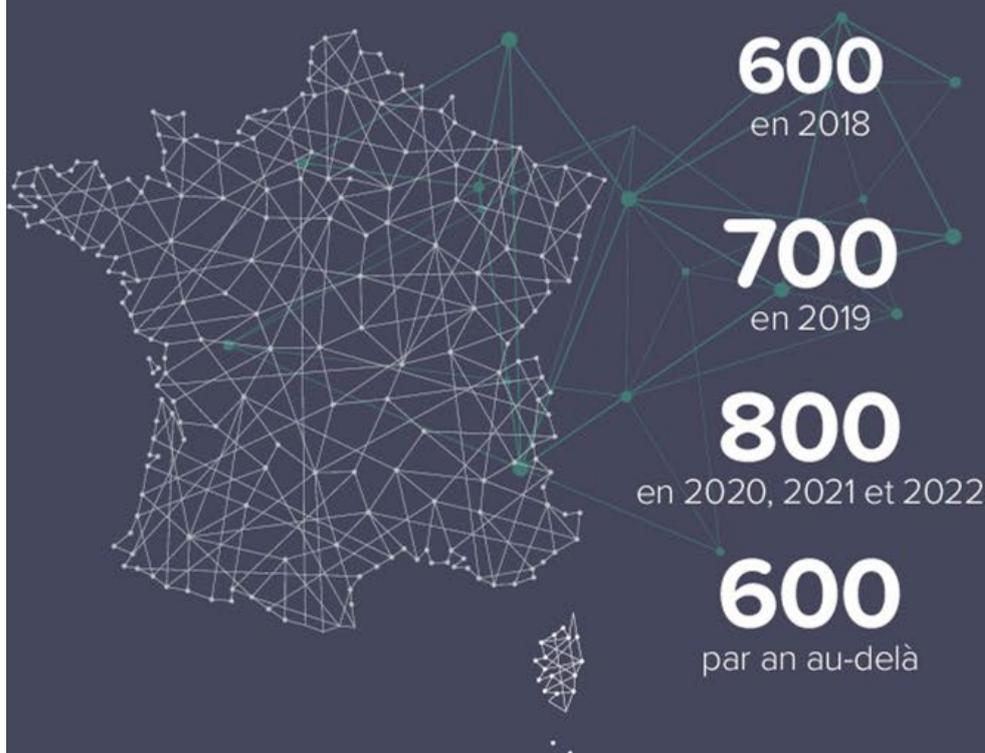
**Développer** des offres 4G fixes

dans les zones identifiées par le Gouvernement

# Comment ?

## L'État publiera annuellement une liste de zones à couvrir,

à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.



**Engagement des opérateurs d'investir plusieurs milliards d'euros supplémentaires d'ici cinq ans.**

Cet investissement s'ajoutera aux investissements importants déjà réalisés par le secteur - **8,9 milliards d'euros** investis dans les réseaux en 2016.

**Les opérateurs déploieront ensuite leurs équipements de manière mutualisée,** l'avancement des déploiements sera suivi sur le site de la Fédération et au travers des cartes de couverture mobile de l'ARCEP.



**Les opérateurs ont déjà publié plusieurs solutions d'amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.**

Ils continueront de développer ces solutions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.

retrouvez notre guide sur [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTindoor](http://bit.ly/FFTindoor)



# À savoir



Le dispositif de couverture ciblée prend la suite, pour les collectivités locales qui le souhaitent, des programmes précédents : **zones blanches centres-bourgs** et **France Mobile**.



Le programme zones blanches centres-bourgs avait été initié **dès 2003** et visait à équiper **3 856 communes** en voix et internet mobile – soit **7% du territoire**.

France Mobile servait de plateforme d'échanges avec les élus sur la couverture mobile et devait permettre l'équipement, à terme, de **1 300 sites** au-delà des centres-bourgs.

rendez-vous sur le site [www.fftelecoms.org](http://www.fftelecoms.org)

[bit.ly/FFTAaccord](http://bit.ly/FFTAaccord)

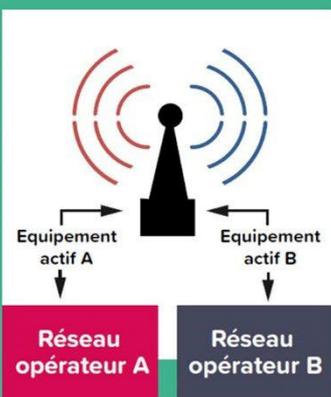
## Qu'est-ce qu'un site ou pylône mutualisé ?

Chaque opérateur réalise lui-même une partie des sites et accueille les autres opérateurs.

La mutualisation peut donc prendre plusieurs formes – partage ou non des éléments actifs – en fonction de la configuration de la zone à couvrir.

### PARTAGE D'INSTALLATIONS

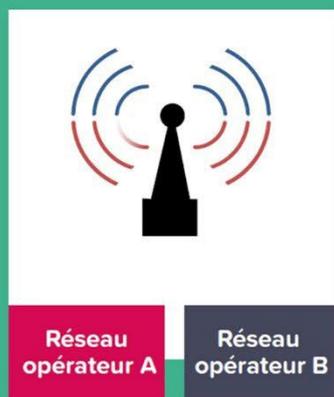
#### PASSIVES



Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux équipements actifs de celui-ci

#### ACTIVES

##### MUTUALISATION DES RÉSEAUX



Des fréquences de A et B sont utilisées de façon séparées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de celui-ci

##### MUTUALISATION DE FRÉQUENCES



Des fréquences de A et B sont utilisées conjointement  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A ou B de façon indifférenciée

##### ITINÉRANCE



Seules des fréquences de l'opérateur A sont utilisées  
Les clients de A et B accèdent au service de leur opérateur respectif grâce aux fréquences de A

Créée en 2007, la Fédération Française des Télécoms réunit les opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises du secteur, en défendant les intérêts économiques de ses adhérents et en participant à la valorisation de la profession au niveau national et international.

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DES TÉLÉCOMS

